



FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)

Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1

e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42>

Ouverture des B.U. et accueil des étudiants

Comme les personnels des B.U. de l'UJM de Saint-Étienne l'ont toujours dit, les B.U. peuvent ouvrir dans le respect des conditions sanitaires, que ce soit pour les étudiants en médecine ou pour les autres étudiants.

La solution dite « scénario 3 » dans le protocole sanitaire de l'UJM, concilie ainsi la nécessaire protection sanitaire, les faibles effectifs de personnels disponibles en conséquence de la contamination (malades, personnes vulnérables, « cas contacts », personnels en télétravail ne pouvant évidemment être sur site) d'une part, les demandes des étudiants d'autre part.

Elle permet en effet l'ouverture de nombreuses places, avec des possibilités d'accueil d'environ 140 étudiants à la BU médecine (pour une quinzaine d'étudiants présents le lundi 11) et 210 à la B.U. Tréfilerie (pour une vingtaine d'étudiants présents les lundi 11 et mercredi 13, une trentaine le mardi 12).

Il est cependant regrettable que l'aménagement de l'ouverture des salles sous conditions n'ait pas été anticipé par la présidence, qui aurait dû convoquer un CHSCT à ce sujet avant les vacances de Noël et qui aurait dû consulter le CHSCT avant l'activation du « scénario 3 », ce lundi 11 janvier, ce qui n'a pas été fait puisque le CHSCT se tient seulement ce lundi.

Ce manque d'anticipation a laissé le champ libre à toutes les supputations ou allégations erronées ou approximatives de la part d'organisations étudiantes qui pensaient défendre les droits des étudiants en se trompant de cible, incriminant en particulier les organisations syndicales ou les personnels, ce qui a été très mal ressenti par ceux-ci, d'autant que le message véhiculé était « les BU sont fermées » alors que seules les salles de lecture l'étaient, tous les autres services fonctionnant au service du public.

Rappelons la situation réelle des B.U. de l'UJM : largement ouvertes en septembre-octobre, elles ont opté en novembre et décembre pour la possibilité d'emprunter des ouvrages par « drive », possibilité qui constituait, parmi les consignes ministérielles de fonctionnement, le choix le plus adapté à la situation sanitaire stéphanoise ; elles ont été de nouveau ouvertes avec des salles accessibles sur conditions pendant les vacances de Noël comme depuis ce lundi 11 janvier.

On ne peut en définitive que regretter que la présidence ait laissé pourrir la situation jusqu'au point où les personnels des B.U. de Saint-Étienne ont été montrés du doigt dans tous les médias, y compris au niveau national, comme étant insensibles à la situation des étudiants ou refusant d'accomplir leurs missions de service public, dont le service au public.

FO ESR 42 apporte son plus total soutien aux personnels de B.U., dans leurs revendications pour faire au mieux leur travail dans un cadre sanitaire qui n'est pas de leur fait comme dans la défense de leur honneur professionnel.

Concernant plus spécifiquement les étudiants de médecine, les représentants FO ESR 42 ont demandé lors du CHSCT du lundi 11 janvier l'ouverture de salles de l'université chauffées et pourvues d'une connexion Wifi pour les étudiants de médecine pour leurs révisions d'examens et concours, dès la semaine prochaine. Ceci remédierait à une situation de contournement des usages des BU qui remonte à des années et permettrait d'arriver à une solution pérenne.

FO ESR 42 est également très préoccupé par la situation faite aux étudiants depuis novembre : les situations de détresse se multiplient, comme les tentatives de suicides d'étudiants à Lyon ces derniers jours en sont la tragique illustration (voir le communiqué FO ESR 69 et 42 à ce sujet).

La circulaire de la ministre demande aux universités d'établir une discrimination entre la grande masse des étudiants et les quelques-uns qui pourraient se voir accueillis pour du « tutorat » dans des groupes limités à 10 étudiants. **Cette circulaire organise en réalité la non reprise des cours.**

Ainsi, à l'UJM, le soutien accordé par le ministère est d'environ 14 000 heures de tutorat. À supposer même que l'on trouve assez d'étudiants pour faire ceci, ce dispositif, sans réel cadrage, apparaît comme une réponse tardive et dilatoire de la part du ministère. Il ne peut cacher le peu de considération du gouvernement à l'égard des étudiants. Ne serait-il pas préférable que ces 14 000 heures soient converties pour abonder des bourses-covid à destination des étudiants les plus fragiles financièrement, ou pour une campagne d'accompagnement psychologique, ou pour des dédoublements de TD ? Il serait de toute façon préférable que les cours puissent reprendre dans les universités, avec des conditions d'accueil adaptées à la pandémie.

Il est temps que cesse cette situation, où les universitaires sont interdits de faire cours, où la relégation des étudiants ne cesse de s'accroître à tous points de vue (psychologique, économique et social mais aussi académique).

En assurant la protection des personnels à risque, à qui le télétravail doit toujours être proposé, et dans le respect des jauges que le ministère estimera nécessaires sans que cela constitue une entrave aux études, **les étudiants doivent pouvoir revenir dans leurs universités, les enseignants doivent pouvoir faire de véritables cours !**